

ORDRE DU JOUR

A – Bilan et analyse : usagers annuels, passages, liste d’attente, passeport escale	1
B – Résultats financiers : amarrage, zone technique, pêche professionnelle	8
C – Activités techniques	11
D – Vie du Port : côté plaisance et côté animations	13
E – Résultats financiers 2024 et prévisions 2025	19
Grille tarifaire 2024 annotée des propositions 2025	24

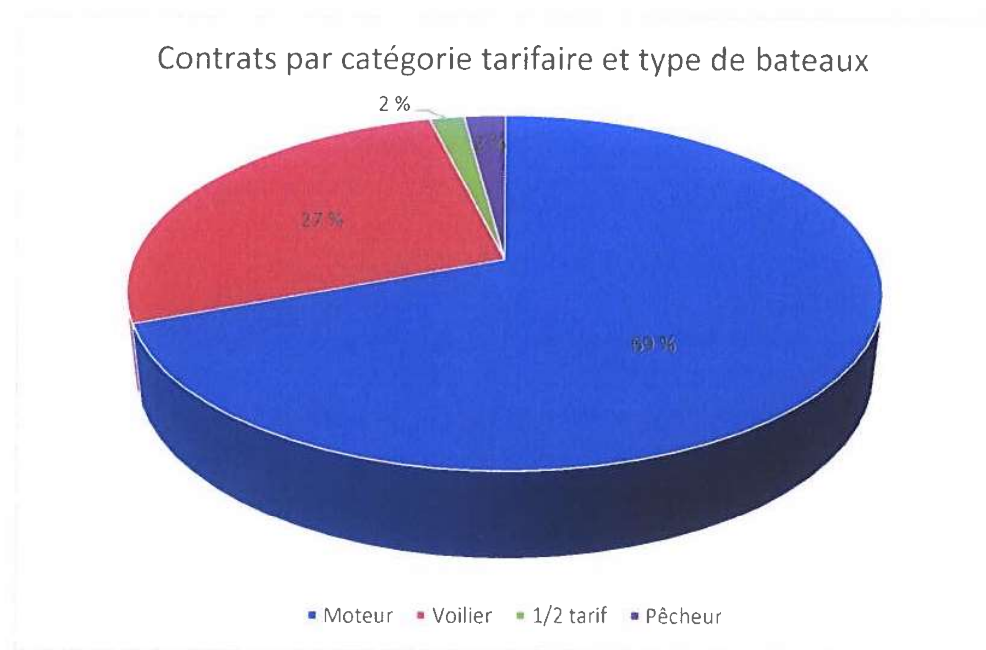
A - Bilan et analyse

LA REPARTITION DES CONTRATS PAR CATEGORIES TARIFAIRES et TYPES

Données au 14 octobre 2024

CATEGORIE	MOTEUR	VOILIER	1/2 TARIF	PECHEURS PRO	TOTAL
1	1	0	1	0	2
2	2	0	0	0	2
3	26	1	1	0	28
4	70	2	5	0	77
5	128	10	7	0	145
6	68	5	2	0	75
7	95	31	0	0	126
8	56	15	0	0	71
9	38	18	0	1	57
10	22	28	0	0	50
11	31	25	0	2	58
12	27	24	0	1	52
13	21	19	0	1	41
14	9	17	0	1	27
15	9	22	0	6	37
16	17	11	0	1	29
17	3	8	0	2	13
18	2	6	0	2	10
19	2	1	0	2	5
20	0	1	0	0	1
21	1	1	0	0	2
22	1	0	0	0	1
	629	245	16	19	909

909 CONTRATS ANNUELS REPARTIS COMME SUIV :
891 PLAISANCIERS (plein et demi-tarif)
19 PECHEURS PROFESSIONNELS



Le même profil d'usagers depuis de nombreuses années : les 2/3 des bateaux annuels du Port de CAPBRETON sont des moteurs (70 % de moteurs et 30 % de voiliers).

Les bateaux annuels des catégories 4 et 5 (entre 6 et 7 m), soit 223 contrats représentent 24,5 % de la flotte totale du Port.

LA REPARTITION DES PLACES PAR PONTONS

Données au 14 Octobre 2024

		CONTRAT	1/2 TARIF	PLACE PASSAGE	PLACE LIBRE	TOTAL PLACES PAR PONTONS
BASSIN POMPIDOU	B	11	0	28	0	39
	C	37	1	1	0	39
	D	33	1	0	4	38
	E	40	0	2	2	44
	F	37	2	2	3	44
	G	25	1	1	4	31
BASSIN DE LA PECHERIE	H	25	0	1	2	28
	I	26	0	0	0	26
	J	28	0	2	0	30
	K	41	0	1	0	42
	L	45	0	1	0	46
	M	45	0	2	3	50
	N	50	0	0	4	54
BASSIN BONNAMOUR	O	43	0	4	1	48
	P	34	0	2	4	40
	Q	36	0	2	6	6
	R	47	0	2	3	52
BASSIN DES CORSAIRES	S	27	1	3	1	32
	T	26	2	1	0	29
	U	28	2	2	0	32
	Z	4	0	0	6	10
BASSIN DU BOURET	AL	29	0	2	1	32
	BR	30	0	1	1	32
	CH	25	2	2	3	32
	DE	31	1	0	1	33
	EC	35	2	1	0	38
	FO	23	1	0	1	25
	GO	13	0	0	2	15
TOTAL		874	16	63	52*	1005
PONTON PECHE		19				

1005 places plaisance + 19 places pêche professionnelle

909 contrats (annuels, 1/2 tarif et pêcheurs professionnels)

* Places libres : 12 contrats démarrent au 1^{er} novembre et 40 places laissées libres pour les besoins de la 2nde phase de dragage

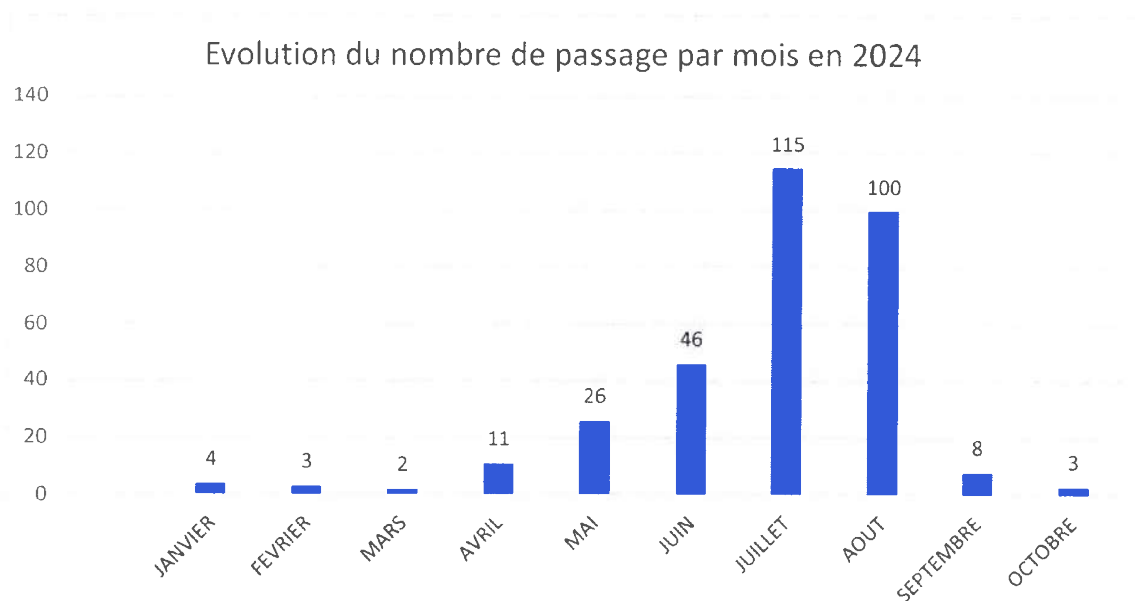
LES PLAISANCIERS EN PASSAGE OU ESCALE

Par catégorie de bateau :

pour mémoire

Catégories	1 à 3	4 à 5	6 à 9	10 à 13	14 à 20	21 à 22	TOTAL	2023	2022
Longueur	- 6 m	6 m à 6,99 m	7 m à 8,99 m	9 m à 10,99 m	11 m à 16,99 m	17 m à 19 m			
Nbre bat	34	37	23	30	35	0	159	170	194
Nbre nuitées *	1477	1818	1388	171	872	0	5726		
Nuits Gratuites	5	8	5	4	5	0	27		

* : nombre de nuits comprenant les courtes escales (1 à 2 nuits) et les longs passages (un à plusieurs mois)



Chiffres arrêtés au 25/10/24

- 80 % des passages s'effectuent sur la période de mai à septembre.

PASSAGES PAR PROVENANCE	
PAYS	NBRE
ALLEMAGNE	3
BELGIQUE	2
DANEMARK	1
ESPAGNE	4
ETATS UNIS	1
FRANCE	133
ITALIE	1
PAYS BAS	5
ROUMANIE	1
ROYAUME UNI	5
SUISSE	1
TOTAL	157

RECAPITULATIF CHIFFRE D'AFFAIRES HT	
PASSAGES (article 70682) 2016/2024	
2016	46 073 €
2017	52 046 €
2018	64 704 €
2019	61 814 €
2020	60 516 €
2021	79 990 €
2022	81 862 €
2023 *	63 569 €
2024**	74 857 €

** 2023 : fin des passages au 31/08 pour la 1^{ère} phase de dragage*

*** arrêté au 19/11 : fin des passages au 01/12 pour la 2^{ème} phase de dragage*

27 bons « 1 NUIT GRATUITE après 3 nuits consécutives » ont été utilisés pour une valeur 618,33 € H.T. (742,00 € T.T.C.).

LA LISTE D'ATTENTE

Nous enregistrons 65 résiliations et 14 attributions de place en 2024 de la liste d'attente qui comptabilise à ce jour 125 inscriptions.

La nouvelle réglementation actée en juillet 2024 et la mise en place de commissions d'attribution ont permis l'attribution de place sur la liste d'attente qui évolue.

Pour information, l'attribution de places va être figée pendant la 2ème phase de dragage, la prochaine commission d'attribution se tiendra courant du 2^{ème} trimestre 2025.

ETAT DE LA LISTE D'ATTENTE PAR CATEGORIE

(au 25/10/2024)

Catégories	au 25/10/2024
Moins de 7 mètres	40
de 7 à 9 mètres	27
de 9 à 11 mètres	27
de 11 à 14 mètres	22
Plus de 14 mètres	5
Catamarans	4
TOTAL INSCRITS	125

Le courrier de renouvellement pour l'inscription sur liste d'attente 2025 sera adressé à l'ensemble des personnes inscrites début janvier 2025 avec le règlement du fonctionnement de cette liste d'attente.

L'inscription sur liste d'attente reste à 20 € pour l'année 2025.

LE PASSEPORT ESCALE

A ce jour, 46 plaisanciers ont adhéré pour 2024 au réseau.

DEPENSES au 19/11/2024		Montant HT
	Frais de gestion/abonnement/Guide Atouts Ports	1 575.00 €
	Escales de « nos passeports » de janvier à fin septembre	2 600.31 €
TOTAL DEPENSES		4 175.31 €

RECETTES au 19/11/2024		Montant HT
	Achat/renouvellement cartes passeport escales (46 cartes)	766.67 €
	Escales reçues dans notre port de janvier à fin septembre	756.82 €
TOTAL RECETTES		1 523.49 €

Escales reçues dans notre Port :

	2023		2024	
	Nombre de plaisanciers	Nombre de nuitées	Nombre de plaisanciers	Nombre de nuitées
Période 1 (du 1 ^{er} janvier au 30 juin)	7	12	3	4
Période 2 (juillet)	6	13	2	6
Période 3 (août)	9	22	7	10
Période 4 (septembre)	0	0	0	0
Période 5 (du 1 ^{er} octobre au 31 décembre)	Non clôturée		Non clôturée	
Répartition des passeports reçus au Port de CAPBRETON	21	38	12	20

Escales des titulaires de passeports du Port de CAPBRETON :

	2023		2024	
	Nombre de plaisanciers	Nombre de nuitées	Nombre de plaisanciers	Nombre de nuitées
Période 1 (du 1 ^{er} janvier au 30 juin)	7	17	6	7
Période 2 (juillet)	15	30	8	18
Période 3 (août)	16	37	28	56
Période 4 (septembre)	2	3	0	0
Période 5 (du 1 ^{er} octobre au 31 décembre)	Non clôturée		Non clôturée	
Répartition des passeports du Port de CAPBRETON	40	87	42	81

B - Résultats financiers

RECETTES AMARRAGE et ZONE TECHNIQUE (H.T)

ANNEES	% DE HAUSSE	C.A. AMARRAGE	C.A. ZONE TECHNIQUE
2018	5%	1 566 359.25 €	98 595.67 €
2019	6% amarrage et 2% autres droits	1 642 549.31 €	120 739.63 €
2020	6% amarrage et 2% autres droits	1 730 600.19 €	92 316.13 €
2021	2% amarrage 2% autres droits	1 798 795.89 €	117 189.50 €
2022	3% amarrage 3% autres droits	1 821 337.69 €	115 249.56 €
2023	5%	1 866 935.96 €	127 226.79 €
2024 *	5%	1 932 398.34 €	102 461.82 €

(*) C.A. réel au 19/11/2024

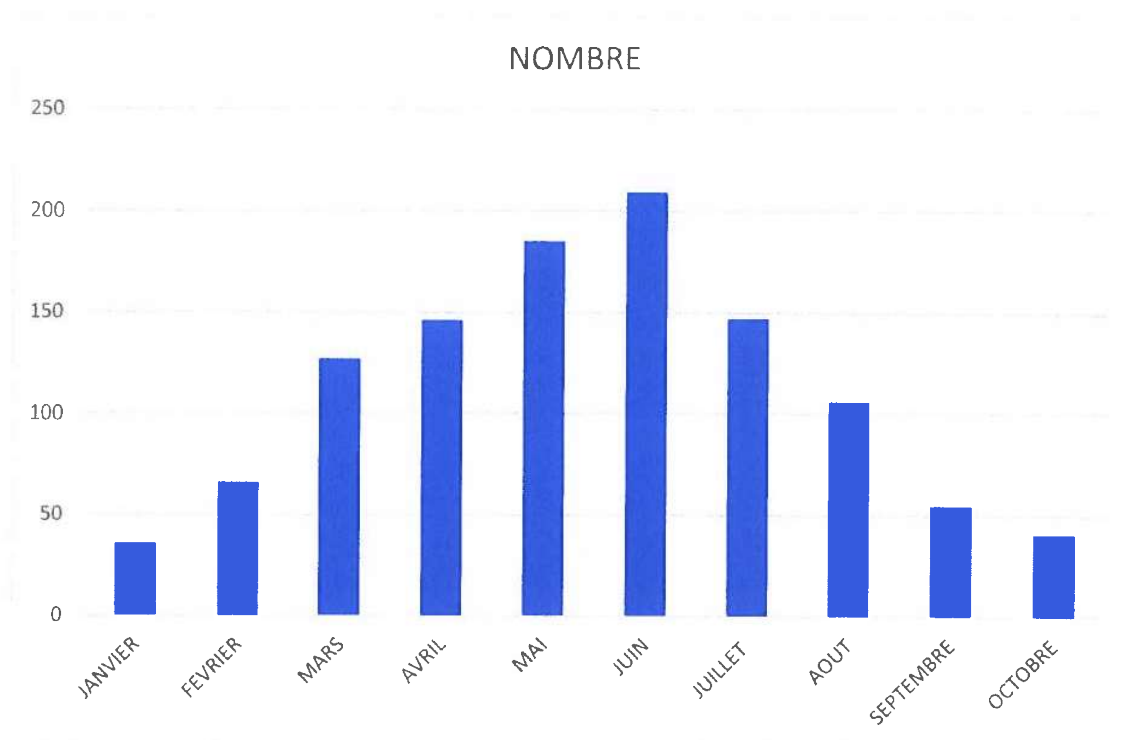
La prévision de recettes 2024 votée au Budget annexe du Port était de :

- **1 930 750 € H.T. pour l'amarrage** (comprenant les contrats annuels, le passage, le passeport escale et le plan d'eau des pêcheurs).

- **50 700 H.T. pour la zone technique** (élévateur, stationnement, remorquage, grue).

Compte tenu des démolitions des bâtiments de la zone technique, les prévisions des activités sur la zone technique avaient été estimées à la baisse pour 2024. On constate toutefois que l'activité de « grutages » n'a pas subi d'impacts pour cette phase transitoire.

Ci-dessous le graphique détaillé par mois du nombre d'opérations effectuées arrêté au 31 octobre 2024 :



La période de mars à août inclus constitue la haute saison en terme d'opérations de grutages avec 185 interventions de l'engin en juin et 209 en août.

LES 19 CONTRATS DE PECHE PROFESSIONNELLE

Comparatif du nombre de jours de vente à quai

	2023	2024	
JANVIER	197	174	-23
FEVRIER	307	36	- 271
MARS	98	207	+109
AVRIL	243	285	+42
MAI	259	351	+92
JUIN	298	244	-54
JUILLET	286	344	+58
AOUT	250	236	-14
SEPTEMBRE	233	201	-32
OCTOBRE *	179	323	+144
Jours de vente à quai (étals des pêcheurs professionnels)	2 350	2 401	+ 51

* : données arrêtées au 31/10/2024 pour 2023 et 2024

C - Activités techniques

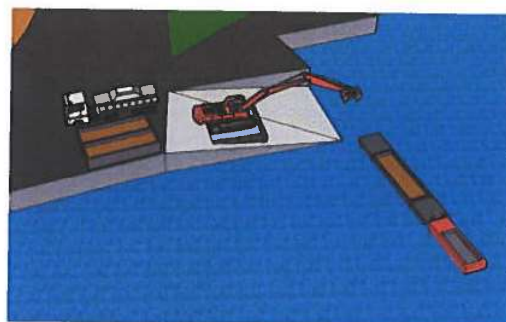
DESENSABLEMENT DU PORT – 2^{ème} phase

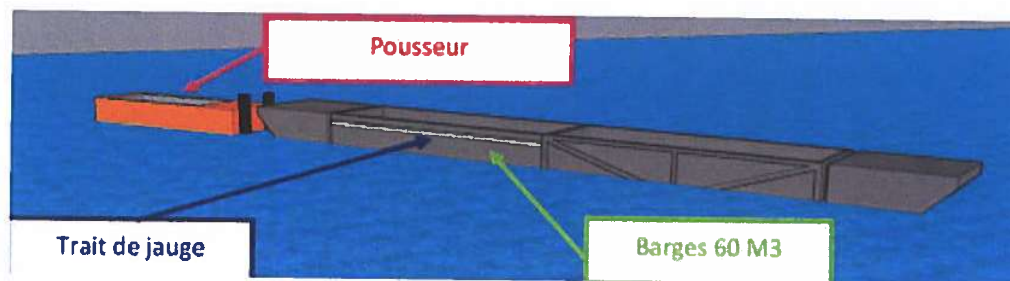
La 2^{ème} phase de dragage du port se déroulera de janvier à avril 2025. Ces travaux porteront sur l'extraction par des moyens mécaniques de 40 500 m³ de sédiments non-immergeables situés dans la partie Est du port et destinés à être transportés aux moyens de bennes étanches vers le site de traitement à terre. Une fois à terre, ces sédiments seront traités et valorisés en éco matériaux.



L'entreprise qui va réaliser les travaux travaillera en journée à marée basse comme à marée haute avec un rendement moyen de 640 m³ par jour. 8 rotations par camion (5) seront nécessaires pour amener les quantités draguées vers le terrain situé à la sortie de Capbreton (route de Labenne).

Durant toute la phase des travaux, le parking et l'accès à la cale Bonamour seront interdits. Sur ces espaces, le sable extrait sera déposé dans les barges tampons avant d'être chargés sur les camions étanches.





Comme lors de la première phase de dragage, les équipes du port seront amenées à déplacer les bateaux afin de permettre à la pelle d'accéder aux différents endroits à draguer. Les plaisanciers seront informés de la période de déplacement de leur bateau et nous les remercions par avance de leur participation au bon déroulement de ces opérations indispensables à la réussite du projet.

Le terrain ICPE a été aménagé avec la création de plusieurs bassins étanches destinés à recevoir les sédiments extraits. Ceux-ci seront ensuite régalez, puis régulièrement aérés. Les bassins sont totalement étanches garantissant la récupération totale des eaux de réessuyage. Comme évoqué précédemment, ces sédiments seront ensuite réutilisés en éco matériaux à destination de la filière béton, sous couche routière ou aménagement paysager.

Les coûts d'aménagement du terrain sont pris en charge par le budget environnement de la CC MACS.

Le coût de dragage est d'un montant de 2,3 millions HT comprenant l'extraction, le transport des sédiments et l'épandage des sédiments dans les bassins ainsi que les dernières études sur la valorisation future des sédiments. Il impactera le budget du port principalement en 2025.

Une réunion d'information est organisée le vendredi 13 décembre à 16h à ce sujet.

Création d'une plateforme de ressuyage des sédiments de dragage non immergeable du port de Capbreton

La 2^{ème} phase des travaux de désensablement de la partie Est du port va débuter en janvier 2025 mais compte tenu de la classification des sédiments (sédiments non immergeable), la CC Macs a dû au préalable de ces travaux, procéder à l'aménagement d'un terrain afin de pouvoir recevoir ces sédiments.

Ces travaux d'aménagement ont principalement constitué en la création de 3 alvéoles étanches avec rampe d'accès, un quai de déchargement par alvéole et une plateforme de travail.

Les camions déverseront les sédiments directement dans les alvéoles étanchéifiées. Une pelle mécanique sera positionnée aux abords des alvéoles pour réaliser régulièrement une aération mécanique des sédiments afin d'accélérer leur déshydratation.

L'objectif consiste à obtenir des matériaux déshydratés, partiellement dessalés et présentant un réel potentiel de valorisation, optimisé du fait de leurs nouvelles caractéristiques géotechniques.

Le cout des travaux (1 000 000 € HT environ) va imputer le budget principal MACS sur son volet environnement.

D - Vie du Port

CÔTÉ PLAISANCE

BILAN HAUTE SAISON

- 157 bateaux visiteurs accueillis cette année au 31/10/24 (170 bateaux en 2023).
- pas de souci majeur à déplorer.

LIBERATION DE PLACE (cf article 5 du Règlement de Police du Port : remise de 5% accordée au plaisancier qui libère son emplacement, pendant minimum 14 jours, du 14 juillet au 31 août)

En 2024, 18 plaisanciers ont libéré leur emplacement contre 22 en 2023 et 26 en 2022.

PASSEPORT ESCALE

46 cartes ont été vendues cette année contre 45 en 2023. C'est la septième année que le Port de Capbreton adhère au passeport escale et offre aux plaisanciers annuels la possibilité de bénéficier de 3 nuitées gratuites.

Même si cette offre reste à la marge (46 adhésions sur 909 plaisanciers annuels), elle permet toutefois de promouvoir le port de Capbreton au-delà du territoire local.

L'adhésion sera reconduite en 2025, en espérant qu'un maximum de plaisanciers du port en bénéficie et que cela dynamise le passage.

REGLEMENT DE POLICE

La réglementation portuaire a évolué en juillet 2024 avec un nouveau règlement de police et règlement d'exploitation. Avant de faire un rappel sur les règles les plus importantes liées à cette nouvelle réglementation, il est à noter que ce nouveau fonctionnement dynamise la liste d'attente sans freiner les ventes de bateaux qui s'effectuent sans problème malgré l'absence de la cession de la place.

D'ici fin 2024, 10 places seront attribuées et de nouvelles attributions interviendront après les travaux de dragage du port.

A noter toutefois, que pendant la 2^{ème} phase de dragage, l'attribution de places sera gelée, les places vacantes serviront au déplacement de bateaux.

⇒ LES POINTS IMPORTANTS

En cas de décès du titulaire du contrat

Cas de la transmission d'un contrat au conjoint survivant (article 3.4)

En cas de décès du titulaire du contrat, **le conjoint survivant** pourra demander à continuer de bénéficier d'un contrat d'emplacement du navire dans les mêmes conditions que précédemment. Pour cela, le conjoint survivant devra présenter au bureau du port :

- Un acte de décès du titulaire du contrat
- Un acte de mariage ou un contrat de Pacs en cours au moment du décès du conjoint ;
- L'acte de francisation ou la carte de circulation du navire comportant son nom.

Changement de place

Vous souhaitez changer d'emplacement ?

- Vous devez compléter le formulaire auprès de la capitainerie, et l'enregistrement sera validé.
- Une demande de changement de poste d'amarrage est possible après une durée minimale de contrat de 6 mois. La demande doit être formulée par le titulaire du contrat et limitée à une demande de changement de poste par an.
- Nous vous transmettrons alors un accusé d'enregistrement de votre demande par voie numérique. Si votre demande n'est pas recevable, nous ne manquerons pas de vous en informer.
- Les changements de poste ne sont pas immédiats. Le délai d'affectation d'un nouveau poste d'amarrage varie en fonction des postes disponibles, des contraintes de gestion du plan d'eau et des dimensions de votre bateau.
- Les changements de poste sont traités et affectés dans l'ordre chronologique des demandes lors des commissions d'attribution de postes.
- Vous serez informé d'une proposition définie par la commission d'attribution des postes d'amarrage par voie numérique.

Changement de bateau

Vous disposez d'un contrat annuel et souhaitez acquérir un nouveau bateau ?

- Vous devez compléter le formulaire auprès de la capitainerie, et fournir un document de preuve d'achat de votre nouveau bateau puis informer les services du port de l'arrivée de ce nouveau navire.
- Vous devrez amarrer votre nouveau navire au ponton d'escale (B) en attente de l'affectation d'un nouveau poste d'amarrage adapté à ses dimensions. Cette décision sera prise en commission d'attribution des postes d'amarrage.
- Seul un agent du port est habilité à vous autoriser à amarrer votre nouveau bateau au poste d'amarrage qui vous a été initialement affecté.
- Un avenant à votre contrat sera établi sur la base des dimensions de votre nouveau bateau.
- Le plaisancier titulaire d'un contrat annuel est prioritaire sur la liste d'attente dans le cadre d'un changement de bateau.

Vente de Bateau

- Comme l'indique le règlement d'exploitation du port de Capbreton article 3.2 « Modification du contrat (vente, ...) : **Lors de la vente d'un navire, la cession de la place de port est strictement interdite.** Le bateau vendu n'aura pas d'emplacement sur le port si l'acquéreur n'est pas déjà titulaire d'un contrat de location. Le bateau devra alors quitter le port. ».

N'hésitez pas à vous rapprocher des services de la capitainerie pour tout renseignement complémentaire

Les règlements votés en juillet dernier, adressés par courriel le 16 juillet 2024 et consultable sur le site du port, vous seront également adressés par voie postale très prochainement.

BORNES CONNECTEES

Point d'étape sur la phase test déployée en juin 2024 : la collecte des données s'effectue sans difficulté ; cette phase test permet à la fois d'ajuster quelques points techniques, de recueillir de la donnée et de collecter les remarques des utilisateurs. Il est à noter une baisse des consommations électriques depuis le déploiement des bornes côté Bourret qui sera sans doute plus importante durant la période hivernale.

Cette phase va se prolonger jusqu'en avril 2025. L'initiative est suivie par de nombreux ports (Arcachon, La Rochelle, Rochefort) attentifs comme à Capbreton à la question de l'utilisation des fluides.

ELECTIONS CLUIPP / CONSEIL PORTUAIRE

En 2025, les membres du conseil portuaire doivent être renouvelés (mandat de 4 ans) ; l'ensemble des usagers annuels du port de +6 de mois ont été destinataires d'un courrier relatif à ce prochain renouvellement.

Pour être électeur et voter pour les candidats qui vous représenteront au conseil portuaire (représentant des navigateurs : 3 titulaires et 3 suppléants), il faut être inscrit au CLUIPP. Vous pouvez également vous porter candidat (bulletin d'inscription à retourner avant le 15 janvier 2025).

Pour rappel, la composition du Conseil Portuaire est prévue dans le code des transports, et ses réunions se font en l'absence de public.

PORT D'AVENIR

Depuis 2023, MACS travaille à une réorganisation du périmètre du port et de ses fonctions. Ce nouveau schéma organisé de 3 pôles distinctifs et complémentaires, doit permettre d'élargir l'offre de services destinée aux usagers et clients du port et de concrétiser la transition environnementale engagée par le port (cf. bornes intelligentes) pour répondre aux défis climatiques.

Considérer l'ensemble du périmètre portuaire

La version d'avenir du port de Capbreton se pense sur l'ensemble de son périmètre : du môle nord au môle Biasini, en intégrant les quais de la Pêcherie, Bonamour et Pompidou.

Cette réorganisation, réfléchi en coordination avec l'étude urbaine menée par la ville de Capbreton, s'envisage autour de pôles spécialisés (portuaire, économique et touristique, loisirs).

Ces pôles sont envisagés comme des nouvelles portes d'entrée sur le Port, en comptant notamment sur une utilisation renforcée du bateau passeur 100% électrique pour faciliter la circulation d'un quai à l'autre de manière écologique.

Viser l'excellence environnementale

Le projet Port d'Avenir incarne la trajectoire à suivre pour aboutir à la meilleure version du port de Capbreton : plus respectueuse de son milieu et valorisant l'ensemble du périmètre portuaire autour de pôles d'intérêt multipliés.

Dans le sillage de l'installation de bornes connectées, les futurs aménagements respecteront des engagements de sobriété énergétique, de préservation des ressources (gestion de l'eau) et de préservation de la biodiversité sur le bassin hydraulique (port et lac).

L'avenir c'est déjà demain

Première brique du nouveau schéma portuaire, le Pôle portuaire, nouvelle version de la zone technique est déjà en cours de restructuration. La programmation de la démolition du bâtiment CNC (financée par le budget du port en substitution de l'ancien occupant) interviendra d'ici la fin d'année 2024.

Après la démolition, s'engageront successivement la dépollution des sols, la restructuration de l'esplanade technique incluant une nouvelle aire de carénage, et enfin la reconstruction du nouveau bâtiment technique qui accueillera les professionnels du nautisme sélectionnés lors de l'AMI, ainsi que l'ensemble des équipes du port et de la capitainerie désormais regroupées sur ce Pôle portuaire entièrement destiné aux plaisanciers, aux pêcheurs et aux professionnels du nautisme.

Le concours d'architecte a été lancé pour la réalisation des futurs bâtiments de la zone technique. La livraison de ces travaux est prévue pour fin 2026.

CAPITAINES DE PONTONS

Le port est à la recherche de nouveaux capitaines de ponton, n'hésitez pas à nous rejoindre pour faire vivre et évoluer le port et à faire passer le message autour de vous !!!

Les capitaines de pontons par leur expérience et leur disponibilité seront amenés à collaborer régulièrement avec la capitainerie et faire le lien avec les autres usagers.

Leur présence régulière sur le port et leur précieuse collaboration permettent une relation plaisanciers/capitainerie de proximité.

FETE DU LA MER

Le 21 et 22 juin, la traditionnelle fête de la mer a été célébrée.

Malgré une météo maussade, la foule s'est retrouvée le long du chenal pour célébrer les bateaux sortis rendre hommage aux marins disparus.

Comme chaque année, la sécurité de cet événement a été assurée par la SNSM de Capbreton et alentours et la vedette Saint Nicolas a ensuite embarqué du public pour des sorties en mer pour leur immense plaisir.



Nous avons pu retrouver tout au long de ce weekend end des expositions de peinture, des jeux pour enfants, les baptêmes de plongée, des concerts,

Merci à tous pour votre présence ainsi que votre participation pour cette fête soit réussie.

FETE DU CHIPIRON

Nous nous sommes retrouvés le weekend du 21 et 22 septembre pour clôturer la saison estivale avec la fête du chipiron organisée par le service port et lac de la CC MACS en partenariat avec la ville de Capbreton.

De nombreuses activités ont animé ce weekend end festif : casetas, initiations plongée, randonnées palmées, expositions photos, fête foraine pour les enfants, braderie solidaire, bal disco.... Sans compter sur l'initiation pêche aux chipirons qui remporte de plus en plus de succès au fils des ans auprès de enfants et le concours de pêche aux chipirons maintenu malgré la météo, le dimanche.

Merci à toutes les associations partenaires pour leur participation et leur précieux investissement pour que la fête se déroule dans la joie et la bonne humeur.

Le samedi :

- 15h-18h : initiation pêche aux chipirons pour les enfants de + de 9 ans
- Baptêmes de plongée sous le pont notre dame organisés par le CASC et les Aquanautes



Initiation pêche enfants avec l'UNPC

Le dimanche

- Concours du Chipiron à partir de 7h00.

Peu de participants car mauvaise météo

1^{er} prix : bateau « Le Griffon » et également le prix de plus gros Chipiron... Bravo à Tony Sacha et tout l'équipage.



Pesée et pot de l'amitié du dimanche.

M. Louis Galdos, Vice-Président CC MACS, et le service port remercient chaleureusement l'ensemble des participants pour cette édition 2024 de la fête du Chipiron.

E - Résultats financiers 2024 et prévisions 2025

RESULTATS FINANCIERS 2024

Vous trouverez ci-après le détail des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement arrêté au 25 novembre 2024.

SECTION FONCTIONNEMENT

- **DEPENSES** : 85 % de réalisés par rapport au budget prévisionnel 2024 (chapitre 011)

Des dépenses en augmentation sur certains comptes :

- « 61551 - *entretien du materiel roulant* » s'expliquant,entre autre, par de nombreuses pannes sur l'engin de levage (moteur, pompe à gasoil, changement convertisseur de tensions)
- « 6226 - *honoraires* » pour les frais contentieux liés à la société CNC
- ou encore sur le compte « 627 - *services bancaires* » en lien avec la contraction de l'emprunt pour financer la phase de dragage (intérêts)
- le compte « 61521 – *entretien batiments publics* » relève des travaux de gros entretien réalisés pour la peinture des feux de signalisation, la peinture des bâtiments, le changements des éléments de pontons en F et G, les diverses interventions aux sanitaires femmes du Bouret ainsi que des défenses de ponton.
- augmentation de la « *taxe foncière au 63512* » (+ 2 000 euros) et stabilité de l'impôt sur les sociétés.

A noter la contraction d'un emprunt au mois de juillet 2024 pour un montant de 3.4 millions afin de financer la phase 1 de dragage du port ; une première annuité a été remboursée en novembre 2024 pour un peu plus de 67 000 € (impactant la section de fonctionnement et d'investissement).

- **RECETTES :**

- « *chapitre 70 - produits de services* » : contrats annuels, de passage, élévateur et stationnement sur la zone technique...); de meilleurs résultats par rapport au prévisionnel principalement sur l'activité sur la zone technique et sur le passage.
- « *chapitre 75 – autres produits de gestion courante* » lié aux occupations du domaine public, des résultats moins importants que prévu cela s'explique par le calcul des redevances 2024 et la gestion du % sur le CA.

L'impact de l'application d'une redevance sur le CA se repercutera en 2025.

A noter également qu'ont été inscrits en « *77 - produits exceptionnels* » le montant dû par la société CNC suite aux travaux qu'elle devait réaliser (démolition du bâtiment, nettoyage et évacuation des bateaux) ; ces frais sont à ce jour supportés par la collectivité.

SECTION INVESTISSEMENT

- **DEPENSES :** 72 % de réalisés par rapport au budget prévisionnel 2024

- ✓ lancement du dragage phase 1 du port pour un peu plus de 3 650 000 €
- ✓ travaux aménagement du terrain pour accueillir les sédiments dragués dans le cadre de la phase 2. Ces dépenses vont basculer vers le budget environnement pour un peu plus d'un million (cf : conseil communautaire de fin novembre 2024)
- ✓ lancement phase test bornes connectées pour un peu plus de 280 000 €

Le seul projet qui a été repoussé concerne le remplacement de la fabrique à glace.

- **RECETTES :**

- ✓ emprunt (capital) contracté en juillet pour 3.4 millions pour 1^{ère} phase de dragage

**BUDGET PORT
FONCTIONNEMENT DEPENSES**

au 25/11/2024

Nature	Libellé	BUDGET 2024	Mandaté + engagé
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	976 601,00	836 466,12
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	360 000,00	287 336,13
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	42 230,00	33 963,74
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 575,00	1 351,44
6066	CARBURANTS	7 210,00	5 051,13
6135	LOCATIONS MOBILIERES	12 360,00	6 931,89
61521	ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS	68 000,00	66 064,25
61551	MATERIEL ROULANT	12 360,00	28 731,92
6156	MAINTENANCE	30 000,00	25 127,62
6161	MULTIRISQUES	43 000,00	36 601,52
618	DIVERS	10 000,00	3 102,66
6226	HONORAIRES	25 000,00	31 100,34
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	3 500,00	3 787,49
6237	PUBLICATIONS	3 090,00	3 969,16
6238	DIVERS	4 120,00	4 273,50
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 500,00	435,35
6257	RECEPTIONS	6 000,00	4 608,09
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	7 500,00	4 931,29
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	12 875,00	6 916,68
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	206,00	2 886,91
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	5 000,00	3 484,22
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	15 000,00	16 068,38
62882	AUTRES PRESTATIONS SUR QUAIS ET PONTONS	30 000,00	28 119,63
62883	AUTRES PRESTATIONS	46 350,00	37 556,98
62884	PASSEPORT ESCALE	7 725,00	4 227,00
635111	COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	67 000,00	34 191,00
63512	TAXES FONCIERES	130 000,00	132 092,00
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	24 000,00	23 555,80
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	698 500,00	596 713,94
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 500,00	8 498,52
66	CHARGES FINANCIERES	15 000,00	-28 496,94 *
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	141 500,00	75 179,88
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	188 000,00	0,00 **
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	200 000,00	196 120,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	292 000,00	0,00 **
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 073 549,74	
TOTAL GENERAL		3 593 650,74	1 684 481,52

* : contraction emprunt

** : écritures comptables non passées à ce jour

BUDGET PORT FONCTIONNEMENT RECETTES

Nature	Libellé	BUDGET 2024	Titré au 25/11
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 002 650,00	2 063 120,40
70611	PRESTATIONS ELECTRICITE	600,00	
70612	AUTRES PRODUITS DIVERS	600,00	391,66
70613	ENTREPOSAGE ET OUTILLAGE STATIONNEMENT	5 000,00	20 039,28
70614	ENTREPOSAGE ET OUTILLAGE GRUE	200,00	639,70
70615	ENTREPOSAGE ET OUTILLAGE ELEVATEUR	45 000,00	81 281,17
70616	ENTREPOSAGE ET OUTILLAGE REMORQUAGE	500,00	501,67
70681	DROITS DE PORT ANNUELS	1 837 750,00	1 826 329,96
70682	DROITS DE PORT PASSAGE	63 000,00	74 856,89
70683	PASSEPORT ESCALE	2 000,00	1 146,67
70684	DROITS DE QUAI	48 000,00	57 933,40
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	484 500,00	276 824,84
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	120 200,00	1 355,60
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	73 000,00	0,00
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	913 300,74	
TOTAL GENERAL		3 593 650,74	2 341 300,84

SECTION FONCTIONNEMENT

- **DEPENSES :**

- ✓ une baisse annoncée du cout de l'électricité
- ✓ des travaux de gros entretien avec le changement d'un ponton, passerelle secteur Bonamour, campagne de peinture, entretien cales et sanitaires
- ✓ augmentation de la taxe foncière avec l'intégration des bâtiments des deux restaurants situés sur le DPM.

- **RECETTES :**

- ✓ l'impact cette année 2025 des part variables calculées sur la CA 2024
- ✓ la proposition d'augmentation pour 2025, à définir (cf : voir grille tarifaire 2024 annotée)

SECTION INVESTISSEMENT

- **DEPENSES :**

- ✓ le **dragage phase 2** pour un peu plus de 40 000 m3 dragués, stockés et traités pour un montant de 2.3 millions HT
- ✓ si la phase test des **bornes connectées** est probante, le **déploiement** sur l'ensemble du port pour un montant de 820 000 € dont 700 000 € inscrits sur le BP 2025
- ✓ le lancement des études et **concours d'architecture sur la zone technique** pour un montant de 456 000 €.

En fonction des reports de résultats, sera afiné le montant de l'emprunt à contracter en 2025.

Une présentation sera faite après le vote du budget fin mars 2025 .

Grille tarifaire 2024 annotée des propositions 2025

La grille tarifaire présentée dans ce dossier est celle de 2024 avec les propositions annotées qui seront discutées en conseil portuaire.

GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024 (annexe au règlement d'exploitation)

1. PLAISANCE *(redevance annuelle, redevance passage, carte passeport escales, liste d'attente)*

1.1 REDEVANCE ANNUELLE + 6 %

La redevance « ANNUELLE » s'applique pour une autorisation d'occupation temporaire d'un poste sur le plan d'eau pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. Le règlement pourra être effectué par chèque, virement, espèces (à hauteur de 300 € max. par facture), carte bancaire ou par prélèvement automatique (*échancier en 5 mensualités maximum sur février – mars – avril – mai et juin*).

Les longueurs et largeurs sont indiquées « hors tout ». Les bateaux dont la largeur excède la dimension maximale indiquée dans la catégorie de longueur à laquelle ils appartiennent sont tarifés selon la catégorie correspondant à leur largeur réelle ou, exceptionnellement, aux caractéristiques du poste susceptible de leur être affecté.

CATEGORIE	Longueur	Largeur ≤ à	ANNUELS
1	Moins de 5M	2.00M	1 451 €
2	5.00/5.49M	2.15M	1 558 €
3	5.50/5.99M	2.30M	1 723 €
4	6.00/6.49M	2.45M	1 829 €
5	6.50/6.99M	2.60M	1 930 €
6	7.00/7.49M	2.70M	2 123 €
7	7.50/7.99M	2.80M	2 240 €
8	8.00/8.49M	2.95M	2 342 €
9	8.50/8.99M	3.10M	2 523 €
10	9.00/9.49M	3.25M	2 620 €
11	9.50/9.99M	3.40M	2 801 €
12	10.00/10.49M	3.55M	2 963 €
13	10.50/10.99M	3.70M	3 104 €
14	11.00/11.49M	3.85M	3 278 €
15	11.50/11.99M	4.00M	3 395 €
16	12.00/12.99M	4.30M	3 864 €
17	13.00/13.99M	4.60M	4 166 €
18	14.00/14.99M	4.90M	5 277 €
19	15.00/15.99M	5.00M	5 997 €
20	16.00/16.99M	5.10M	6 811 €
21	17.00/17.99M	5.20M	7 870 €
22	18.00/18.99M	5.30M	8 951 €

Bateaux de 19 M et plus : consulter la capitainerie

Multicoques : grille tarifaire ci-dessus x 1.5

Le titulaire du contrat d'occupation temporaire fournira obligatoirement le certificat d'enregistrement, l'acte de francisation ou carte de circulation selon le cas. Il devra également être en mesure de justifier d'une assurance en cours de validité.

1.2 REDEVANCE DE PASSAGE + 6 %

La redevance « MENSUELLE » s'applique pour une autorisation d'occupation temporaire d'un poste sur le plan d'eau d'une durée de 30 jours consécutifs.

La redevance « HEBDOMADAIRE » s'applique pour une autorisation d'occupation temporaire d'un poste sur le plan d'eau d'une durée de 7 jours consécutifs.

La redevance « JOURNALIERE » s'applique de midi à midi, toute nuitée commencée étant due.

La tarification « HAUTE SAISON » s'applique du mois de mai au mois de septembre inclus.

La tarification « BASSE SAISON » s'applique pour les autres mois : janvier, février, mars, avril octobre, novembre et décembre.

Le règlement pourra être effectué par chèque, virement, espèces (à hauteur de 300 € max.), carte bancaire ou via le réseau passeport escale.

CAT - LONGUEUR	LARGEUR ≤ à	HAUTE SAISON (mois 05-06-07-08 et 09)			BASSE SAISON (autres mois)		
		MOIS	SEMAINE	NUITEE	MOIS	SEMAINE	NUITEE
1/2/3 ==> 5.99 M	2.30	318 €	86 €	14 €	190 €	51 €	9 €
4/5 ==> 6.99 M	2.60	424 €	116 €	19 €	254 €	70 €	12 €
6/7 ==> 7.99 M	2.80	531 €	144 €	24 €	319 €	86 €	15 €
8/9 ==> 8.99 M	3.10	663 €	181 €	30 €	398 €	109 €	19 €
10/11 ==> 9.99 M	3.40	769 €	209 €	35 €	463 €	125 €	21 €
12/13 ==> 10.99 M	3.70	875 €	239 €	40 €	525 €	143 €	24 €
14/15 ==> 11.99 M	4.00	980 €	267 €	45 €	588 €	160 €	27 €
16 ==> 12.99 M	4.30	1 086 €	297 €	49 €	652 €	178 €	30 €
17 ==> 13.99 M	4.60	1 166 €	318 €	53 €	700 €	189 €	32 €
18 ==> 14.99 M	4.90	1 272 €	347 €	58 €	763 €	208 €	35 €
19 ==> 15.99 M	5.00	1 458 €	398 €	66 €	875 €	239 €	40 €
20 ==> 16.99 M	5.10	1 644 €	448 €	75 €	986 €	269 €	45 €
21 ==> 17.99 M	5.20	1 882 €	513 €	86 €	1 129 €	308 €	52 €
22 ==> 18.99 M	5.30	2 148 €	586 €	98 €	1 289 €	352 €	59 €
23 ==> 20.99 M	5.50	2 391 €	652 €	109 €	1 435 €	391 €	66 €
24 ==> 22.99 M	5.90	2 703 €	737 €	123 €	1 622 €	442 €	75 €
25 ==> 24.99 M	6.10	3 041 €	829 €	138 €	1 825 €	498 €	83 €

Gratuité d'une redevance journalière si 3 nuitées consécutives, valable du 1^{er} mai au 30 septembre.

Le titulaire du contrat d'occupation temporaire fournira obligatoirement le certificat d'enregistrement, l'acte de francisation ou carte de circulation selon le cas. Il devra également être en mesure de justifier de la propriété du navire par une pièce d'identité et d'une assurance en cours de validité.

1.3 REDEVANCE ANNUELLE DES POSTES D'AMARRAGE « BORD A QUAI »

16 postes d'amarrage identifiés dits « Bord à quai » :

A échanger en conseil pour le maintien des tarifs Bord à quai

- 5 places au quai POMPIDOU (pontons C-D-E-F-G) jusqu'à épuisement des contrats en cours. Ces 5 places reviennent à terme en poste d'amarrage 100 %.
- 6 places au quai du BOURRET (pontons CH-DE-EC-FO)
- 5 places au quai des CORSAIRES (pontons S-T-U)
- ~~0 place au quai de la PECHERIE (ponton N)~~

Tarif : 50 % du tarif « REDEVANCE ANNUELLE » en fonction des dimensions du bateau dans les limites d'une longueur maximale de 6,99 m.

1.4 PASSEPORT ESCALE **SANS CHANGEMENT**

Le titulaire du contrat d'occupation sous redevance annuelle peut, s'il le souhaite, adhérer au réseau « Passeport Escales » à hauteur de 20 €/an. Cette adhésion lui permettra de bénéficier de 3 nuitées gratuites sur l'ensemble du réseau « Passeport Escales ». *Se rapprocher de la capitainerie pour plus d'informations.*

1.5 PRESTATIONS INCLUSES DANS LES TARIFS

- Moyens et accessoires d'amarrage.
- Communication des renseignements météorologiques par affichage autour du port.
- Eclairage des installations portuaires.
- Fourniture de l'électricité jusqu'à concurrence de 6 ampères pour l'éclairage de bord et la maintenance des accumulateurs.
- Fourniture de l'eau douce pour la consommation de bord, à l'exclusion de l'entretien du bateau.
- Gratuité de 7 jours consécutifs de stationnement sur zone technique (uniquement pour redevance annuelle) hors période de mars à août inclus.
- Un badge d'accès au ponton/sanitaires/parkings – ou carte nominative bassin Bourret « bornes connectées »
- Connexion WIFI gratuite à la Capitainerie
- Assurance responsabilité civile contre les risques imputables au Port.

1.6 LISTE D'ATTENTE **SANS CHANGEMENT**

Toute personne majeure désirant obtenir un poste d'amarrage à l'année au port doit préalablement s'inscrire sur la liste d'attente. Une seule inscription est possible par demandeur.

L'inscription sur liste d'attente est payante à hauteur de 20 € pour une année civile (pas de remboursement lors de l'attribution de place au port).

Le règlement pourra être effectué par chèque, virement, espèces ou carte bancaire.

1.7 FORFAIT ELECTRICITE – de 6 A/H à 32 A/H **SANS CHANGEMENT**

Forfait JOUR : 5.00 € TTC / Forfait hebdomadaire : 30.00 € TTC / Forfait mensuel : 150.00 € TTC

FORFAIT ANNUELS du 1er octobre au 30 septembre SANS CHANGEMENT

Forfait Annuel de 10 ampères : 557.50 € TTC

Forfait Annuel de 16 ampères : 891.00 € TTC

Forfait Annuel de 20 ampères : 1 115.00 € TTC

Forfait Annuel de 32 ampères : 1 790.00 € TTC

FORFAIT ELECTRICITE ANNUEL réservé aux bateaux à l'année. Ce forfait est payable d'avance et non remboursable au 01 octobre de chaque année civile et reconductible par tacite reconduction. Toute souscription en cours d'année entraînera une facturation, en 12°, au prorata des mois restant à courir jusqu'au 01 octobre suivant.

2. ZONE TECHNIQUE

2.1 OPERATIONS DE MANUTENTIONS + 6 %

Le personnel du port n'assure que la conduite de l'élévateur. Le placement des sangles ou élingues est assuré par le propriétaire ou son mandataire et sous sa seule responsabilité. Celui-ci doit être présent durant toute la manœuvre.

Le rendez-vous doit être pris, auprès des services de la capitainerie, impérativement 24 H à l'avance.

Le poids relevé à l'engin de levage sera appliqué pour la calcul du tarif.

La tarification « HAUTE SAISON » s'applique du 15 mars au 30 septembre.

La tarification « BASSE SAISON » s'applique du 1^{er} octobre au 14 mars à 25 % de la tarification « HAUTE SAISON »

POIDS DU BATEAU	HAUTE SAISON du 15/03 au 30/09				BASSE SAISON du 01/10 au 14/03			
	1 opération	2 opérations en 48 H	2 opérations en 24 H	EXPERTISE / AVARIE	1 opération	2 opérations en 48 H	2 opérations en 24 H	EXPERTISE / AVARIE
Moins de 1 000 KG	49,00 €	71,00 €	62,00 €	31,00 €	36,75 €	53,25 €	46,50 €	23,25 €
de 1 T à 1.499 T	69,00 €	104,00 €	82,00 €	41,00 €	51,75 €	78,00 €	61,50 €	30,75 €
de 1.5 T à 1.999 T	83,00 €	126,00 €	106,00 €	53,00 €	62,25 €	94,50 €	79,50 €	39,75 €
de 2 T à 2.999 T	118,00 €	158,00 €	131,00 €	65,50 €	88,50 €	118,50 €	98,25 €	49,13 €
de 3 T à 3.999 T	131,00 €	197,00 €	163,00 €	81,50 €	98,25 €	147,75 €	122,25 €	61,13 €
de 4 T à 4.999 T	169,00 €	234,00 €	191,00 €	95,50 €	126,75 €	175,50 €	143,25 €	71,63 €
de 5 T à 6.999 T	241,00 €	326,00 €	268,00 €	134,00 €	180,75 €	244,50 €	201,00 €	100,50 €
de 7 T à 9.999 T	328,00 €	432,00 €	355,00 €	177,50 €	246,00 €	324,00 €	266,25 €	133,13 €
de 10 T à 11.999 T	432,00 €	576,00 €	474,00 €	237,00 €	324,00 €	432,00 €	355,50 €	177,75 €
de 12 T à 14.999 T	499,00 €	659,00 €	544,00 €	272,00 €	374,25 €	494,25 €	408,00 €	204,00 €
de 15 T à 17.999 T	561,00 €	748,00 €	616,00 €	308,00 €	420,75 €	561,00 €	462,00 €	231,00 €
de 18 T à 19.999 T	629,00 €	838,00 €	690,00 €	345,00 €	471,75 €	628,50 €	517,50 €	258,75 €
de 20 T à 23.999 T	706,00 €	940,00 €	772,00 €	386,00 €	529,50 €	705,00 €	579,00 €	289,50 €
de 24 T à 27 T	769,00 €	1 021,00 €	840,00 €	420,00 €	576,75 €	765,75 €	630,00 €	315,00 €

Stationnement sur emplacement zone technique :

- *gratuité de 7 jours consécutifs par an (hors période de mars à août inclus)* pour les autorisations d'occupation temporaire sous redevance annuelle
- *0.63 € TTC m² par jour de stationnement au-delà de 7 jours consécutifs (hors forfaits 24h et 48h)*
- *gratuité de 15 jours consécutifs par an* pour les autorisations d'occupation temporaire sous redevance annuelle en pêche professionnelle

+ 6 %

Grue de servitude (charge maximale de 800 kg) pour matage, démâtage : 57.00 € TTC la ½ heure

Tenue dans les sangles (intervention sur des bateaux déjà sur zone technique) : 114 € TTC

Remorquage à l'aide du bateau de service : 86 € TTC la ½ heure

Pompage : 31.00 € TTC la ½ heure

2.2 MANUTENTION DES NAVIRES / TARIF RESERVE AUX PROFESSIONNELS DU NAUTISME (15 % de réduction) TITULAIRES D'UN AOT SUR LA ZONE TECHNIQUE

BENEFICIAIRES

Les entreprises prestataires de service lié au nautisme et titulaires d'une AOT sur la zone technique bénéficieront de 15 % de réduction sur tous les tarifs publics de manutention de navire en vigueur et sur le tarif « stationnement sur les terre-pleins publics » de la zone technique.

Ne sont concernées par cet avantage que les entreprises inscrites au REGISTRE DU COMMERCE, et utilisant les espaces de la zone technique du port de Capbreton.

Ces entreprises devront prendre l'engagement écrit de ne pratiquer auprès de leur clientèle, que les tarifs proposés par le Port, **sans réduction ni majoration**.

2.3 REDEVANCE COMMERCIALE DITE DE « MAINTENANCE DE LA ZONE TECHNIQUE » applicable aux entreprises non installées dans les locaux de la zone technique :

Application d'une redevance commerciale dite de « maintenance de la zone technique » d'un montant de 500 € HT par an, révisable chaque fin d'année en fonction de l'avis du conseil portuaire. Cette redevance est payable en début d'exercice.

+ 6 %

Une convention avec le gestionnaire précisera les modalités d'intervention de ces partenaires sur la zone technique.

2.4 BADGE OUVERTURE PORTAIL ET ZONE TECHNIQUE PROFESSIONNELS DU NAUTISME SANS CHANGEMENT

Limité à 2 badges par entreprise : 50 € TTC le badge

3. PÊCHE PROFESSIONNELLE *(exonération de TVA)*

L'autorisation d'occupation annuelle en pêche professionnelle est soumise à la redevance d'usage annuel pour l'utilisation d'un plan d'eau réservé aux pêcheurs locaux titulaires d'un contrat (approuvé le 28 juin 1983) par la Commission Permanente d'Enquête du Port et la Commission Nautique Locale.

3.1 REDEVANCE ANNUELLE EN PECHE PROFESSIONNELLE + 3 %

Le tarif est calculé à 50 % de la redevance appliquée aux bateaux de plaisance de la même catégorie (voir 1. -1.1 PLAISANCE).

3.2 REDEVANCE COMMERCIALE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (table de vente à quai) + 3 %

- 21.22 € HT par jour de vente enregistré, révisable (*minimum de perception de vente à quai dans l'année 1 109 € révisables*)

3.3 REDEVANCE D'OCCUPATION DU CASIER D'ARMEMENT + 3 %

- 418.55 € H.T. par an révisable

3.4 PARTICIPATION D'OCCUPATION « ETALS DE VENTE – MOLE BIASINI » (Budget MACS)

- 411 € H.T. par an (non révisable) et par table de vente de 2021 à 2038 inclus (2021 année à 50% soit 205.50 €) **SANS CHANGEMENT**

3.5 TELECOMMANDE OUVERTURE BORNE CAPITAINERIE PECHEURS PROFESSIONNELS **SANS CHANGEMENT**

Limité à 2 badges par bateau de pêche professionnelle : 41.67 € HT le badge

4. ACTIVITÉS COMMERCIALES LIÉES AU NAUTISME

L'installation d'activités commerciales liées au nautisme sur le port de Capbreton, est soumise à autorisation conformément à la réglementation en vigueur et sur sites identifiés.

Ne sont concernées par ces autorisations que les entreprises inscrites au REGISTRE DU COMMERCE.

4.1 PART FIXE RELATIVE A L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC + 6 %

- 26 € TTC par jour d'occupation de 6 à 15 m² sur les sites dédiés du domaine public
- 36 € TTC par jour d'occupation de 16 à 30 m² sur les sites dédiés du domaine public

4.2 PART VARIABLE CALCULEE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES N-1 SANS CHANGEMENT

- 2 % du C.A. N-1, prix plancher de 1 000 € TTC, selon convention établie

4.3 OCCUPATION DU PLAN D'EAU DANS LE CADRE DE L'ACTIVITE COMMERCIALE LIEE AU NAUTISME

S'il le souhaite l'entreprise exerçant une activité commerciale liée au nautisme peut bénéficier d'un emplacement provisoire sur le plan d'eau. Cette occupation, pour une durée précise, sera facturée au tarif passage en vigueur.

4.4 PHASE TRANSITOIRE ZONE TECHNIQUE / AMI SANS CHANGEMENT

- Occupation d'un bureau au bâtiment des Douanes : 4 000 € H.T. / an (*budget MACS*)
- Occupation zone de stockage de 50 m² sur zone technique : 50 € H.T. / m²
- Mise à disposition emplacement sur le plan d'eau au tarif passage minoré de 15 %, 3 emplacement maximum

4.5 REDEVANCE D'USAGE POUR PROFESSIONNELS D'ACTIVITES NAUTIQUES NON TITULAIRES D'UN EMPLACEMENT AU PORT DE CAPBRETON (utilisation des installations portuaires telles que cales de mise à l'eau, station d'avitaillement, sanitaires, ...) + 6 %

- Redevance d'usage des installations portuaires : 1 000 € H.T. / an

5. PRODUITS DIVERS

5.1 BADGE OUVERTURE PORTAIL PLAISANCIER SANS CHANGEMENT

Limité à 2 badges par bateau (*sauf en cas de copropriété à justifier*) : 10 € TTC le second badge

5.2 LOCATION NETTOYEUR HAUTE PRESSION SANS CHANGEMENT

- 15 € TTC la demie journée

La location doit être programmée d'avance lors de la prise de rendez-vous. La machine est uniquement réservée à l'usage des carénages des coques de bateaux exécutés par le propriétaire lui-même en travail quasi-continu sur la période demandée.

Dans tous les cas, le nettoyeur haute pression doit obligatoirement être utilisée sur le périmètre de la zone technique.

5.3 PRESTATION REAMARRAGE DU BATEAU (FOURNITURE AMARRES ET INTERVENTION) SANS CHANGEMENT

- ⇒ Ré-amarrage partiel (1 à 2 bouts) : 20 € TTC la prestation
- ⇒ Ré-amarrage intégral (+ de 2 bouts) : 40 € TTC la prestation

5.4 TENUE DU PORT DE CAPBRETON SANS CHANGEMENT

- 20 € TTC : modèle ADULTE
- 15 € TTC : modèle ENFANT
- ~~— 3 € TTC : foulard du Port de Capbreton~~

~~5.5 DIVERS~~

- ~~— 7 € TTC : pavillon du Port de Capbreton~~

**Foulards et pavillons
à supprimer**